

JOURNAL

D E

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU LUNDI, 14 AOUT 1797.

*Extrait des Nouvelles de Paris, du 8 Août.**Lettre du général en chef Buonaparte au Directoire exécutif. — Du quartier-général de Milan, le 14 Thermidor (2 Août).*

Citoyens Directeurs, après quinze jours d'une navigation assez heureuse, la flotte qui étoit partie de Venise, composée de plusieurs vaisseaux de ligne et de quelques frégates, sous les ordres du capitaine Bourde, ayant à bord quelques troupes de débarquement, commandées par le général Gentily, a mouillé dans la rade de Corfou. Quatre bâtimens de guerre vénitiens, qui s'y trouvoient, ont augmenté notre escadre.

Le 10 Messidor, nos troupes ont débarqué et pris possession des forts de Corfou, où elles ont trouvé 600 pièces de canon, la plus grande partie en bronze. Un peuple immense étoit sur le rivage pour accueillir nos troupes avec les cris d'allégresse et d'enthousiasme qui animent les peuples, lorsqu'ils recouvrent leur liberté.

A la tête de tout ce peuple étoit le Papa, ou chef de la religion du pays, homme instruit et déjà d'un âge avancé. Il s'approche du général Gentily, et lui dit: *François, vous allez trouver dans cette île un peuple ignorant dans les sciences & les arts qui illustrent les nations; mais ne le méprisez pas pour cela: il peut devenir encore ce qu'il a été. Apprenez, en lisant ce livre, à le stimuler.* Le général ouvrit avec curiosité le livre que lui présentait le Papa, et il ne fut pas peu surpris en voyant que c'étoit l'*Odyssée d'Homère*.

Les îles de Zantes, Céphalonie, Saint-Maure ont le même desir et expriment le même vœu, les mêmes sentimens pour la liberté. L'arbre de la liberté est dans tous les villages; des municipalités gouvernent toutes les communes, et

ces peuples espèrent qu'avec la protection de la grande nation, ils recouvreront les sciences, les arts et le commerce qu'ils avoient perdus sous la tyrannie des olygarques.

L'île de Corcyre étoit, selon Homère, la patrie de la princesse Nausicaa. Le citoyen Arnaud, qui jouit d'une réputation méritée dans les belles-lettres, me mande qu'il va s'embarquer pour faire planter le drapeau tricolor sur les débris du palais d'Ulisse.

Le chef des Maniotes, peuple vrai descendant des Spartiates, et qui occupe la péninsule où est situé le cap Matapan, m'a envoyé un des principaux du pays, pour me marquer le desir qu'il auroit de voir dans son port quelques vaisseaux françois, et d'être utile en quelque chose au grand peuple. Je lui ai répondu la lettre dont vous trouverez ci-joint la copie.

Signé, Buonaparte.

Lettre du général Buonaparte au chef des Maniotes, de Milan, le 12 Thermidor.

Le consul de la République françoise à Trieste, m'a instruit de l'attention qu'avoit eue votre seigneurie de m'envoyer une députation pour me faire connoître le desir qu'elle avoit de voir dans son port des bâtimens françois, et d'être de quelque utilité aux braves soldats françois de l'armée d'Italie.

Les François estiment le petit mais brave peuple maniote, qui, seul de l'ancienne Grèce, a su conserver sa liberté. Dans toutes les circonstances qui pourront se présenter, ils lui donneront toujours des marques de leur protection, et prendront un soin particulier de favoriser ses bâtimens et tous ses citoyens.

Je prie votre seigneurie d'accueillir agréablement les porteurs de la présente, qui ont le plus grand desir de voir, de plus près, les

dignes descendans de Sparte, auxquels il n'a manqué, pour être aussi renommés que leurs ancêtres, que de se trouver sur un plus vaste théâtre.

La première fois que quelques-uns des parens de votre seigneurie auront occasion de venir en Italie, je la prie de vouloir bien me les adresser. J'aurai un vrai plaisir à leur donner des marques de l'estime que j'ai pour votre personne et vos compatriotes.

Signé, Buonaparte.

Plusieurs journaux viennent de nous donner la démission du général Hoche ; les uns l'ont remplacé par le général Moreau, les autres par le général Kleber ; quelques-uns l'ont envoyé en Suisse. Le général Hoche n'a point donné sa démission ; il est retourné à l'armée de Sambre et Meuse. — Les mêmes journalistes se sont trompés en annonçant que le général Augereau étoit nommé au commandement de l'armée de l'intérieur. — Ce qu'ils racontent au sujet des prisonniers d'Olmütz, est également peu certain ; seulement il est vrai que le Directoire exécutif a manifesté le désir de les voir promptement rendus à la liberté. (*Extrait du Rédacteur.*)

L'on mande de Lille, que les conférences interrompues pendant plusieurs jours, ont été reprises dans la matinée du 4.

Le citoyen Visconti est arrivé hier soir à Paris, avec le titre de ministre plénipotentiaire de la République Cisalpine.

Il paroît que l'entrevue qui a eu lieu entre le Directoire et les membres des inspecteurs de la salle, a un peu rassuré les esprits, et on espère que la tranquillité ne sera pas troublée. Les articles de la paix entre les deux pouvoirs (dit un journal) sont convenus et arrêtés : Le Directoire fera une réponse au dernier message, dont le conseil des 500 est déjà prévenu ; il fera ensuite une proclamation aux armées, pour les rassurer sur la pureté des intentions du corps législatif, et donnera des ordres au commandant de l'armée de l'intérieur de prendre tous les moyens nécessaires pour maintenir la tranquillité publique et la sûreté de la représentation nationale.

Suivant l'*Historien*, le Directoire et même la majorité, n'avoit pas eu l'intention de produire une secousse aussi grande que celle qui se préparoit. Ceux qui ont dirigé le mouvement, croyoient se défendre, et ne vouloient qu'en imposer. Ils avoient pris et vouloient rendre une terreur panique ; ils sont effrayés les premiers, aujourd'hui, de l'abîme au bord duquel ils se sont mis, et nous ont mis. Le corps législatif de son côté, ne veut que la paix et la

constitution ; il est disposé à oublier les méprises et même les délits, pour assurer le repos et la conservation de la République.

On assure que, depuis quinze jours, les négocians étrangers ont retiré des mains de leurs correspondans de Paris, pour plus de vingt millions de fonds.

Le général Beurnonville, qui étoit depuis long-tems à Paris, retourne à l'armée du Nord, dont il va reprendre le commandement.

La *Quotidienne* rapporte une lettre de Turin, du 30 juillet, où il est dit : La régence ou le conseil d'administration vient de faire publier la loi martiale, tant ici que dans tout l'état..... On continue d'ignorer les projets & les prétentions des insurgés ; mais on nous assure à l'instant que le général Buonaparte, loin de les favoriser, a déjà donné ordre pour faire marcher à Novara 15000 hommes de troupes françaises, & qu'il a déclaré qu'il ne se prêterait jamais aux desseins hostiles des particuliers contre un allié de la République française.

De Turin, le 29 Juillet.

La manie de faire verser dans les dépôts publics tout le bled qui est à vendre dans une commune, prend de la consistance ; mais toujours, en général, avec cet esprit de modération qui suppose de la bonne foi dans la plus grande partie de ceux qui forment les attroupemens. Jusqu'ici, il n'a pas été possible au gouvernement d'arrêter des procédés aussi généralement suivis. Il a dû fixer la principale attention sur quelques villes dont l'attitude annonçoit des vues plus sinistres. Quiers est à présent fort tranquille. Les attroupés ont commis quelques désordres en différens endroits ; ce qui a fait ouvrir les yeux aux propriétaires. Ils ont même exigé des contributions à Racconis, à Balegno etc. A Moncallier, un seigneur s'étoit mis à la tête des chercheurs de bled, afin d'empêcher tout désordre ; néanmoins, voyant que l'on commençoit à se livrer à des excès, le Roi y a envoyé des troupes dans la nuit du 26 au 27. A l'arrivée de celles-ci, les attroupés ont fait feu ; mais ce n'a été qu'un feu éphémère : un coup de canon a suffi pour tout dissiper. Il y a eu quelques blessés ; plusieurs rebelles ont été arrêtés, et l'on doit en avoir fusillé aujourd'hui dans l'endroit même.

A Coni, des payfans ont voulu exciter également des mouvemens séditieux, sous le prétexte du bled ; le commandant français, après des exhortations inutiles, les a menacés du canon, et ils se sont retirés.

Novara a aussi voulu paroître sur la scène ; le 25, à 9 heures du matin, elle s'est mise en mouvement. Les insurgés ont d'abord réussi à s'emparer de 3 canons et à défarmer quelques petits corps-de-garde ; mais le régiment de Sa-

lucés, qui y est en garnison, n'a pas perdu de tems; il s'est rassemblé, a fondu à l'arme blanche sur les rebelles, en a tué quelques-uns, et a repris les canons avant qu'ils eussent pu s'en servir. Pendant ce tems, un autre régiment de cavalerie est monté à cheval, et tout a bientôt été dispersé, malgré les coups de fusil qu'on a tirés des fenêtres sur la troupe. Le gouverneur de la ville a abandonné au pillage les maisons d'où étoient partis ces coups de fusil.

Le seul endroit, où l'insurrection ait pris de la consistance, est Asti. Cette ville, de 15 à 20 mille habitans, a de petits remparts, un château peu fort, et une étendue presque aussi considérable que Turin, d'où elle n'est éloignée que d'une petite journée de route. Elle s'arroge déjà le titre de République, et date ses actes du 3^{ème} ou 4^{ème} jour de sa liberté: elle a les comités de subsistances, de police et de force armée. Elle a gardé le commandant et l'intendant du Roi, auxquels elle n'a fait aucun mal. On se flatte ici que cette République n'aura pas une longue existence. Les fidèles citoyens d'Asti n'attendent que de voir paroître les troupes du Roi, pour se déclarer contre les rebelles. Aujourd'hui ou demain, il doit se trouver quelques milliers d'hommes devant cette ville: elle sera sommée; et, si elle résiste, on la traitera comme elle le mérite.

Turin est cependant d'une tranquillité admirable. On y remet sur pied la milice bourgeoise, composée de propriétaires et de chefs-de-famille. La fonction de celle-ci sera de veiller à la tranquillité publique, surtout pendant la nuit; elle sera commandée par le gouverneur de la ville.

M. le baron de St. André a été nommé, le 26, gouverneur de cette capitale. — S. A. R., Madame Félicité, sœur du Roi, a donné 100 mille livres en don gratuit.

De Milan, le 5 Août.

L'on assure que général Buonaparte partira incessamment pour Udine.

La ville de Mantoue vient de se rédimmer de l'administration militaire, au moyen de certains arrangemens pris avec le citoyen Haller, administrateur général des finances en Italie. En conséquence, et d'après une proclamation émanée à cet effet, la municipalité de Mantoue percevra tous les impôts directs et indirects et en disposera de la manière qu'elle le jugera à propos.

L'insurrection du Piémont paroît déjà toucher à sa fin. Les patriotes d'Albi ont dû céder aux troupes Royales que Fon a fait marcher contre eux; ils ont abandonné le château, et se sont portés avec armes et bagages sur les

frontières, du côté de Gênes, pour se joindre à d'autres corps d'insurgés qui se rassemblent dans cette partie.

De Venise, le 4 Août.

L'arrivée de troupes Cispadanes destinées à rester ici en garnison, a beaucoup déplu à notre garde nationale; elle vient de présenter à la municipalité une pétition, dans laquelle elle demande le prompt éloignement de ces troupes, en offrant de les suppléer dans tout ce qu'on pourra exiger; en cas de refus, elle proteste qu'elle ne fera plus aucun service. La municipalité n'a encore fait aucune réponse à cette pétition, et il est probable qu'elle attendra les ordres de Buonaparte. — Les troupes françoises commencent à nous quitter.

De Roveredo, le 7 Août.

L'on vient d'apprendre, par des lettres particulières, mais authentiques, la mort du Grand-maître de Malthe, Mgr. Emmanuel de Roban; il étoit âgé de 72 ans. On a nommé pour lui succéder M. Ferdinand Joseph, baron de Hompesch, grand-baillif de Brandebourg, commandant de Sulz, Colmar etc. et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur à Malthe.

De Weizlar, le 12 Août.

Voici la suite des détails de la fête du 10 Août: A 6 heures du soir, il y eut dans la plaine d'Altenberg différens jeux, tels que courses à pied et à cheval, jeux de bague etc. Le général Hoche distribua lui-même les prix, qui consistoient en trois montres d'or. A huit heures et demi du soir, on tira un superbe feu d'artifice devant la vieille chapelle d'Ingelheim; six coups de canon l'annoncèrent. La fête fut terminée par un bal très brillant qui fut donné ici, et auquel tous les généraux françois et officiers de l'état-major assistèrent. L'épouse du général Hoche s'y trouva.

Hier, les troupes françoises qui campoient dans le bois d'Altenberg, se sont mises en marche pour rentrer dans leurs quartiers respectifs; il en est passé beaucoup par notre ville, qui avoient été détachées des divisions Lefebvre, Championnet et Grenier, et qui retournent dans les environs de Höchst, Butzbach, Mayence, Friedberg et Gießen.

L'on a fait circuler une seconde chanson imprimée, sur le 10 Août, et sur l'air de la *Marsilloise*. Cette pièce est à peu près dans le genre de la première. Voici la fin du quatrième couplet, et ceux qui suivent:

..... Si même égaré par le crime
Le peuple en ses choix s'égara,
Si le guide qu'il se donna
L'entraîne avec lui dans l'abyme.
Aux armes &c.

O vous, nos amis & nos frères
 Qui veillez dans l'intérieur,
 A leurs intrigues meurtrières
 Opposez confiance & vigueur;
 Jaloux de vous avoir pour guides,
 Un mot unique, & sous nos coups
 Vont s'anéantir les perfides.
 Aux armes &c.

Toi, l'arbitre de l'Italie,
 Qui vainquis, vainquis & vainquis
 Heros, l'orgueil de ta patrie,
 La terreur de ses ennemis,
 Armée, à jamais glorieuse
 Qui fais revivre les Romains,
 A tes invincibles destins
 S'unit celle de Sambre & Meuse,
 Aux armes &c.

*Déclaration échangée entre les deux Cours Impériales à
 St. Petersbourg le 3 Janv. 1795. (23 Déc. 1794.)*

Les efforts que S. Majesté l'Impératrice a été obligée de déployer pour réprimer & écrouer la révolte & l'insurrection qui ont éclaté en Pologne, dans les vues les plus pernicieuses & les plus dangereuses pour la tranquillité des Puissances qui avoisinent cet Etat, ayant été couronnés par le succès le plus heureux & le plus complet, & la Pologne ayant été entièrement soumise & conquise par les armes de l'Impératrice: Sa Majesté, qu'une confiance fondée dans la justice de sa cause & la force des moyens qu'Elle avoit préparés pour la faire triompher, autorisoit à prévoir une pareille issue, s'est empressée d'avancer à se concerter avec ses deux alliés, savoir Sa Majesté l'Empereur des Romains, & Sa Majesté le Roi de Prusse, sur les mesures les plus efficaces à prendre pour prévenir la renaissance de troubles pareils à ceux qui les avoient allarmés à si juste titre, & dont le germe toujours fermentant dans des esprits profondément imbus de principes les plus pervers, ne manqueroit pas de se reproduire tôt ou tard, s'il n'y est pourvu par un gouvernement ferme & vigoureux.

Ces deux Souverains, convaincus par l'expérience du passé, de l'incapacité absolue de la République de Pologne de se donner un tel gouvernement, ou de vivre paisiblement sous ses loix en se maintenant dans un état d'indépendance quelconque, ont reconnu dans leur sagesse, & dans leur amour pour la paix & le bonheur de leurs sujets, qu'il étoit de nécessité indispensable de recourir & de procéder à un partage total de cette République entre les trois Puissances voisines. Instruite de cette façon de penser, & la trouvant parfaitement analogue à la sienne, Sa Majesté Impériale de toutes les Russies a résolu de traiter sans délai, d'abord avec chacun de ses deux hauts Alliés susmentionnés séparément, & ensuite avec tous les deux ensemble, d'un arrangement définitif par rapport aux lots respectifs, qui doivent leur échoir à la suite de leur commune détermination.

En conséquence, S. M. l'Empereur a autorisé le Sous-signé, muni de Ses pleins-pouvoirs les plus amples, à entrer sur l'objet en question en conférence avec Leurs Excellences les plénipotentiaires de S. M. Impériale de toutes les Russies, Mr. le conseiller privé actuel & vice chancelier comte d'Osternann, Mr. le conseiller privé actuel & grand-maire de la cour comte de Besborodko, & Mr. le conseiller privé, & membre du collège des affaires étrangères de Markoff, pareillement munis de pleins-pouvoirs nécessaires, lesquels plénipotentiaires, après avoir mûrement examiné les propositions qui se font faites de part & d'autre, & après les avoir trouvées parfaitement conformes aux inten-

tions de Leurs Augustes Maîtres, sont convenus de ce qui suit:

1^o. Que le lot qui doit échoir en partage à S. M. l'Empereur des Romains, est fixé de la manière suivante: A l'Ouest en commençant de l'extrémité de la Galicie, & en suivant les nouvelles frontières prussiennes, telles qu'elles ont été fixées par le traité signé à Grodno le 25/14 Sept. 1793 jusqu'au point où elles se rencontrent avec la Pilica, & continuant de là par la rive droite de la Pilica jusqu'à son embouchure dans la Vistule, en longeant de ce point la rive étroite de la Vistule jusqu'à son confluent avec le Boug; on suivra de là la rive gauche du Boug jusqu'à l'endroit où ce fleuve fait actuellement la frontière de la Galicie; de sorte que tous les pays, états, provinces, villes, bourgs & villages compris dans la ligne ci-dessus tracée, seront réunis & perpétués à la monarchie autrichienne, & la possession tranquille & imperturbable lui en est & lui en sera garantie authentiquement & solennellement par S. M. l'Impératrice de toutes les Russies.

2^o. Que désormais les frontières de l'Empire de Russie, en partant de leur point actuel, s'étendront le long de la frontière entre la Volhinie & la Galicie jusqu'au Boug; de là elles se porteront en suivant le cours de cette rivière jusqu'à Brzesc en Lithuanie, & jusqu'aux confins du palatinat de ce nom & de celui de Podlachie. Ensuite elles se dirigeront dans la ligne la plus droite qu'il sera possible, par les limites des palatinats de Brzesc & de Novogrodek vers le fleuve du Niemen vis-à-vis de Grodno, d'où elles descendront par le même fleuve à l'endroit où il se jette dans les états de la Prusse, & enfin après avoir longé les anciennes frontières de la Prusse de ce côté-là jusqu'à Polangen, elles aboutiront sans interruption par les bords de la mer Baltique à la frontière actuelle de la Russie près de Riga. De sorte que tous les pays, états, provinces, villes, bourgs & villages compris dans la ligne ci-dessus tracée, seront réunis à jamais à l'Empire de Russie, & la possession tranquille & imperturbable lui en est, & lui en sera garantie authentiquement & solennellement par S. M. l'Empereur des Romains.

3^o. Que toutes les stipulations contenues dans la présente déclaration auront la même force, valeur & obligation, que si elles étoient consignées dans le traité le plus formel & le plus solennel; & en conséquence, cet acte sera ratifié dans la forme usitée par les deux hauts contractants, & les ratifications en seront échangées dans l'espace de six semaines, ou plutôt si faire se peut.

4^o. Qu'aussitôt que l'échange des ratifications susmentionnées aura eu lieu, les deux Cours Impériales conviendront de faire part du présent acte à la Cour de Berlin, & de l'inviter à y accéder, & à accorder sa garantie aux stipulations ci-dessus arrêtées entre les deux Cours Impériales.

En réciprocité de quoi, celles-ci acquiesceront à la réunion de la partie restante de la Pologne à la monarchie prussienne, & s'engageront pareillement à lui garantir cette acquisition.

5^o. Après avoir rempli toutes ces formalités, chaque Cour procédera de la manière qui lui sera la plus convenable à la prise de possession des pays & endroits qui lui sont dévolus par le présent partage.

En foi de quoi, nous avons signé le présent acte, y avons apposé le sceau de nos armes, & l'avons délivré à L. L. E. les plénipotentiaires de S. M. Impériale de toutes les Russies, Mr. le conseiller privé actuel & vice-chancelier comte d'Osternann, Mr. le conseiller privé actuel & grand-maire de la cour comte de Besborodko, & Mr. le conseiller privé & membre du collège des affaires étrangères de Markoff, contre un acte pareil & d'une teneur parfaitement conforme à celui-ci qui nous a été remis de leur part.